

Blois, le 8 juillet 2022

MOBILITÉS ALTERNATIVES : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL INAUGURE LA VOIE VERTE ENTRE BLOIS ET VALENCISSE (MOLINEUF)

Vendredi 8 juillet, Philippe Gouet, président du conseil départemental procède à l'inauguration de la « voie verte » qui longe, entre Blois et Valencisse (Molineuf), la RD 766. Cette opération menée en maîtrise d'ouvrage départementale constitue une première dans le cadre de la politique de développement des mobilités douces et de lutte contre l'autosolisme portée par le conseil départemental.

Longue de 5 kilomètres et large de 3 mètres, cette « voie verte » bidirectionnelle dédiée aux modes doux est construite sur le côté sud de la RD 766 et raccorde, côté Molineuf, le « chemin du vieux terre » au réseau de pistes cyclables de la ville de Blois.



« L'objectif premier de cet aménagement est de créer une liaison domicile – travail à la fois rapide, confortable et sécurisée, Molineuf n'étant situé qu'à 8 km de la gare SNCF et du centre-ville de Blois » explique Philippe Gouet président du conseil départemental. *« Cet aménagement a également une vocation de loisir et de tourisme : il permet en effet à la fois une desserte vers un espace boisé – « La forêt domaniale de Blois » de près de 2 800 hectares – et de relier plus rapidement la Vallée de la Cisse et ses boucles cyclables touristiques. »* ajoute t'il.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Réalisés par l'entreprise BSTP, les travaux, se sont échelonnés de fin août 2021 à fin mai 2022. **D'un montant de 750 000 €**, ils sont financés à 80 % par le conseil départemental et 20% par la région Centre-Val de Loire.

Cette opération en maîtrise d'ouvrage départementale est la première réalisée dans le cadre du **schéma directeur des mobilités du conseil départemental** qui sera proposé à l'assemblée départementale en fin d'année.

Trois autres projets structurants pour le département ont déjà été identifiés et seront réalisés en 2022 et 2023 :

- la construction d'une voie verte de 1 km, entre Blois et Fossé le long de la RD 957, réalisée en commun avec Agglopolys pour un coût TTC de 900 000 € ;
- la construction d'une voie verte de 1,8 km incluant la remise aux normes de deux tronçons cyclables existants de 3,2 km entre Nouan-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan et entre Muides-sur-Loire et Saint-Laurent-Nouan, le long de la RD 951 pour un coût TTC de 1 562 000 € ;
- la construction d'une voie verte de 1,6 km entre Morée et Saint-Hilaire-la-Gravelle, le long de RD 19 pour un coût TTC de 840 000 €.

Ces aménagements s'inscrivent pleinement dans l'objectif de développer les mobilités douces, et répondent à des besoins exprimés localement dans le cadre des liaisons domicile-travail et de desserte des collèges le long d'axes départementaux structurants.

La politique de développement des mobilités douces du conseil départemental s'inscrit dans le cadre de l'[Agenda 2030](#) de la collectivité, consciente de l'enjeu crucial que revêt la question de la mobilité dans un département rural où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

